



Durée de préavis

Par lakaa

Bonjour,

J'ai effectué deux ans d'apprentissage dans une entreprise, à la fin de mon contrat d'apprentissage, j'ai débuter un nouveau contrat en CDI dans la même entreprise.

J'ai aujourd'hui décidé de démissionner de ma fonction.

Le durée du préavis se calcule t-elle donc en fonction de mon ancienneté soit trois ans donc 1 mois de préavis, ou bien de la durée de mon contrat en CDI soit un an donc 15 jours ?

Merci d'avance pour votre aide.